



The *Great* Canadian
Catholic Hospital History Project

Documenting the legacy and contribution of the
Congregations of Religious Women in Canada,
their mission in health care, and the founding and operation of Catholic hospitals.



Projet de la *Grande* Histoire
des hôpitaux catholiques au Canada

Retracer l'héritage et la contribution des
congrégations de religieuses au Canada,
leur mission en matière de soins de santé ainsi que la fondation et l'exploitation des hôpitaux catholiques.

Histoire de l'Hôpital de la Miséricorde

Mémoire présenté à la Faculté des sciences sociales,
Université Laval, Thèse (de diplômé)

par

Sœur Marie-Laetitia, s.c.i.m.

Source: Archives des Sœurs du
Bon-Pasteur de Québec

Copyright: Public Domain

Digitized: April 2021

HISTOIRE DE L'HOPITAL DE LA MISERICORDE

Mémoire présenté
à la Faculté des sciences sociales
Université Laval
Le 1er avril 1948

Sr Marie-Laetitia, S.C.I.M.

RECONNAISSANCE

Ce mémoire a été préparé sous la direction du R. P. Gérard Lortie, O. P., professeur à l'Ecole de service social, Faculté des sciences sociales, Université Laval, à qui nous avons également soumis la technique.

Quelques membres de notre famille religieuse nous ont permis de consulter leurs archives; d'autres nous ont accordé des entretiens; certaines personnes de l'extérieur nous ont aussi fourni de précieux renseignements.

Que tous soient remerciés de leur bienveillante collaboration.

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre		Page
	BIBLIOGRAPHIE	IV
	INTRODUCTION	1
I	L'HOSPICE SAINT-JOSEPH DE LA MATERNITE DE QUEBEC	3
	Fondation du refuge	4
	Projet d'ouvrir une autre Maternité	12
	La Maison de la Miséricorde	14
II	L'HOSPICE DE LA MISERICORDE	20
III	L'HOPITAL DE LA MISERICORDE	29
	Personnel et localisation	29
	Soins donnés aux filles-mères	31
	Règlement des expectantes de la salle commune	31
	Discretion	32
	CONCLUSION	34
	APPENDICE	35

BIBLIOGRAPHIE

- Archives de l'Asile du Bon-Pasteur de Québec, Annales, vol. 2 et 3, Documents.
- Archives de l'Hôpital de la Miséricorde, Annales, Régistres 1, 2 et 3, Statistiques.
- Archives de La Crèche Saint-Vincent de Paul, Annales.
- Archives du Musée provincial, Québec.
- Archives judiciaires de Québec.
- Casgrain, abbé H.- R., L'Asile du Bon-Pasteur de Québec.
- _____ Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec.
- Cousineau, Albert, C.S.C., Hommage aux Soeurs de Miséricorde, dans La Vie des Communautés religieuses, vol. 8, n^o 3, p. 66.
- Fortin, Gérard, Le Patronage St-Vincent de Paul en 1945. Thèse soumise pour le diplôme à l'École de service social, Faculté des sciences sociales, Université Laval, 1er mai 1947.
- Germain, abbé Victorin, Faut-il encourager la fille-mère à élever son enfant? édition de La Sauvegarde de l'Enfance, Québec.
- Hughes, Everett C., Programme de Recherches Sociales pour le Québec, vol. 2, n^o 4. Cahiers de l'École des Sciences Sociales, Politiques et Economiques de Laval, éditions du "Cap Dimant".
- Poirier, Léandre, O.F.M., Au Service de nos écrivains, Québec, éditions Culture, 1943, IX-97.
- Shevenel, Raymond-Henri, O.M.I., Une Méthode de la recherche scientifique, Bulletin n^o 1 de l'Institut de Psychologie de l'Université d'Ottawa.
- Young, Pauline V., Ph. D., Scientific Social Surveys and Research, New-York: 1935, Prentice Hall, Inc.

INTRODUCTION

L'Hôpital de la Miséricorde est situé sur le Chemin Sainte-Fey, aux limites de la ville de Québec. Il est annexé à un édifice de plus grandes dimensions, La Crèche Saint-Vincent de Paul; aussi, désigne-t-on souvent sous cette dernière appellation l'une ou l'autre de ces deux institutions, bien que le susdit Hôpital de la Miséricorde soit bien distinct.

L'Hôpital de la Miséricorde, en effet, a sa structure et son fonctionnement propres. Hôpital régulier avec son corps médical, il est de plus hôpital universitaire, où les étudiants en médecine de l'Université Laval reçoivent des cours réguliers de deux professeurs en obstétrique.

Essentiellement conforme à l'esprit de la communauté du Bon-Pasteur de Québec, qui la dirige, l'oeuvre a pour but le relèvement moral de la fille-mère. Cette dernière, après un écart lourd de conséquences, se trouve exposée à des rechutes si une main secourable ne lui est tendue à l'heure de sa détresse, si surtout un asile ne lui est ouvert pour l'abriter.

Ce mémoire a pour objet l'histoire de l'Hôpital de la Miséricorde.

Nous avons utilisé les procédés de la méthode historique. En effet, la consultation de différentes archives, des visites sur place, des entrevues avec certaines personnes nous ont fourni la documentation nécessaire à ce travail.

Les principales étapes de cette histoire, étapes qui correspondent à différents noms que porta l'établissement, marquent les chapitres.

Le premier: L'Hospice Saint-Joseph de la Maternité de Québec, couvre la période de 1852 à 1876; le deuxième: L'Hospice de la Miséricorde, s'étend de 1876 à 1929; et le troisième: L'Hôpital de la Miséricorde, décrit l'institution telle qu'en la trouve aujourd'hui.

CHAPITRE PREMIER

L'HOSPICE SAINT-JOSEPH DE LA MATERNITE DE QUEBEC

Il faut remonter au début du siècle précédent pour trouver les premiers vestiges de l'oeuvre exercée aujourd'hui à l'Hôpital de la Miséricorde. Dans l'Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec, nous lisons ce qui suit:

Au commencement du XIX^e siècle, Québec était devenu une ville considérable, il en avait pris la physionomie avec ses contrastes de vertus et de désordres. Parmi ces désordres un des plus déplorables et qui avait pris des proportions alarmantes était l'exposition des enfants nouveau-nés ¹.

Une tradition en effet nous apprend que, vers cette époque, l'enfant abandonné était porté à la tour Martello; on sonnait le tocsin, et les personnes qui désiraient adopter un petit délaissé se rendaient à l'appel.

A la demande du Parlement canadien, qui avait accordé des subsides "pour venir en aide à ces pauvres petits êtres victimes de la honte ou de la pauvreté" ², les religieuses de l'Hôtel-Dieu se chargèrent du soin des enfants abandonnés. Le premier berceau s'anima le 15 mai 1801. "Ces enfants étaient déposés dans un tour muni d'une cloche destinée à avertir la femme de garde" ³.

1- Abbé H.-R. Casgrain, Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec, 3^e époque, p. 494.

2- Id., ibid., p. 494. Le texte n'assure pas qu'il s'agissait uniquement des enfants illégitimes.

3- Id., ibid., p. 494.

La façon était facile, aussi les recueillait-on relativement nombreux, a neté un témoin. Pendant la période que vécut cette organisation, c'est-à-dire de 1801 à 1845, treize cent soixante-quinze enfants furent admis à l'Hôtel-Dieu. On les y abritait jusqu'à ce qu'une famille consentit à les adopter ou à les prendre en pension.

Fondation du refuge

Qu'advint-il des enfants abandonnés après 1845? Les chroniques du temps signalent que cette année même, à Montréal, Mgr Ignace Beurget demandait à Mme Jetté, née Marie-Rosalie Cadren, "de recevoir et de sortir du malheur les pauvres filles tombées"¹. Une famille religieuse où la fille-mère trouverait un sûr abri, devait naître de ce vœu épiscopal.

Québec ne se prévalait encore d'aucune oeuvre du genre malgré des nécessités non moins urgentes. En 1852, M.l'abbé J. Auclair, curé de Notre-Dame de Québec, songe sérieusement à l'hospitalisation des filles-mères. Il obtient à cette fin, le loyer d'une maison du faubourg Saint-Jean, appartenant à M. Pierre Boivin, et située à l'angle des rues Saint-Gabriel et Scott, près du "gres arbre"². Le prix du loyer fixé à vingt-quatre dollars par année

1- Albert Cousineau, C.S.C., Hommage aux Soeurs de Miséricorde, dans La Vie des Communautés religieuses, vol. 6, n^o 3, p.66.

2- Expression bien connue des gens de l'époque, qui prononçaient: "gro t'âtre".

fut acquitté, partie par Mgr Pierre-Flavien Turgeon, évêque de Québec, et partie par Monsieur le curé Auclair.

La direction de cet asile, qui s'appellera d'abord Hospice Saint-Joseph pour la Maternité de Québec, fut confiée dès le début à Mlle Marie Métivier. Cette bonne demoiselle, née à Québec de Etienne Métivier et de Marie-Anne Délégné ¹, avait vécu dans l'ombre jusqu'alors, s'occupant sans doute d'oeuvres charitables. Les archives de l'Hôpital de la Miséricorde mentionnent le 21 septembre 1852 comme date de fondation de l'établissement. Le logement était dans un dénûment complet. Mlle Métivier, qui disposait de quarante sous, acheta un crucifix; ce fut le premier objet qui entra au nouvel hospice. Mgr l'Archevêque, Monsieur le curé Auclair, les religieuses de l'Hôtel-Dieu, les Ursulines fournirent meubles et lingerie. Dans le registre où sont consignés ces détails nous lisons aussi: "C'est le Rév. Léon Gingras qui a donné la première paille" ². Plus tard les dévouées dames, désignées sous le nom de dames patronnesses, compléteront l'ameublement.

Les annales du Bon-Pasteur conservent le souvenir des visites que Mlle Métivier rendait aux religieuses. C'était une intime qu'on admettait, rare privilège, dans la salle de communauté. Quelques lignes d'un article paru dans un journal ³ après la sépulture de cette

1- Archives judiciaires de Québec.

2- Archives de l'Hôpital de la Miséricorde, registre 2.

3- L'Evènement.

charitable personne esquissent son portrait et montrent comment elle était considérée du public:

Depuis un demi-siècle et plus les citoyens de Québec ont vu passer et repasser dans leurs rangs cette humble fille qui vient de mourir. Ils la reconnaissaient à son costume démodé, toujours le même. Le respect de tous suivait ses pas; c'est que tous croyaient saluer en sa personne le type de la chrétienne tout occupée de bonnes oeuvres.....Son amour pour les âmes les plus abandonnées la conduira parfois jusque dans la salle et le cachot de nos prisons.....L'attrait de Mlle Métivier vers les âmes malheureuses devait l'amener à créer l'Hospice de la Miséricorde¹, oeuvre continuée aujourd'hui par les Soeurs du Bon-Pasteur de Québec. Mlle Métivier s'y était consacrée durant vingt-quatre ans.

Pour témoigner de la considération dont elle était entourée, on raconte cette anecdote: Un matin d'hiver, Mlle Métivier, qui se rendait chaque matin à la messe, revenait de la Basilique par une forte tempête, lorsque deux étudiants l'aperçoivent, font un siège de leurs mains croisées, s'emparent de la vieille demoiselle et la portent sur ce brancard improvisé jusqu'à sa demeure.

Ouvrons le premier registre de l'Hospice Saint-Joseph. De la même main, avec une régularité soutenue, se succèdent les inscriptions suivies de quelques notes sur chaque hospitalisée. La forme ne varie pas. Il débute ainsi:

Registre des pensionnaires admises à l'Hospice Saint-Joseph pour la Maternité de Québec, et des Enfants (sic) nés au dit Hospice depuis le vingt-sept de Décembre mil-huit-cent-cinquante-deux.

1- Nom du refuge après la fusion de l'Hospice S.-J. de la M. de Q. et la Maison de la Miséricorde.

- 1852 -

La première pensionnaire est entrée à l'Hospice le vingt-sept de Décembre mil huit cent cinquante-deux. Elle est âgée de vingt-deux ans. Son enfant est née le huit de Mars mil huit cent cinquante-trois à deux heures après-midi. C'est une fille, elle fut baptisée le même jour sous les noms de Marie-Josephte. Elle partit de l'Hospice le premier d'Avril pour aller en pension, chez Madame Bourget à St-Roch où elle mourut le dix de Juillet de la même année. Elle fut enterrée au cimetière de St-Roch. La mère partit le premier d'Avril mil huit cent cinquante-trois pour retourner dans sa famille ¹.

La 614e et dernière entrée est datée du 25 avril 1876. Le nom de l'archiviste n'apparaît pas, mais il nous est permis de supposer que c'était Mlle Métivier elle-même qui tenait encore le registre. Cette note concernant le numéro 613 en fait foi: "Elle (l'hospitalisée) partit de l'Hospice le vingt-sept de Juin avant d'avoir son enfant parce que je laissais l'Hospice" ².

Les enfants, à cette époque, sont placés, soit dans des familles, soit envoyés à la Crèche de Montréal, tenue par les Sœurs Grises. Même dans ce dernier cas, le transfèrement du nouveau-né s'effectuait sans retard après le baptême, lequel avait lieu à la Basilique le jour même ou le lendemain de la naissance. Pour ce qui est des hospitalisées, un grand nombre d'entre elles étaient dirigées, à leur sortie du refuge, vers la maison Sainte-Madeleine, où Mlle Métivier les visitait.

Il est évident que les difficultés financières n'ont pas manqué à l'oeuvre naissante, malgré les subsides que lui assura le Gouvernement au début.

1- Archives de l'Hôpital de la Miséricorde, registre 1.

2- Ibid.

Gouvernement, au début. Dès 1853 un comité de dames charitables s'organise pour suppléer au manque de ressources. Faisaient partie de l'organisation: Madame Juge Panet

- " Pierre Pelletier
- " Joseph Carrier
- " Elzéar Taschereau
- " Vital Têtu
- " G.-Th. Taschereau
- " Cyrice Têtu
- " Chs-F. Langevin
- " J.-P. Biledeau ¹.

Quelques années plus tard Mme Louis Biledeau se joignait à la Corporation, et, en 1861, trois nouveaux noms étaient inscrits: Lady Belleau, Mme C.-P. Frément et Mme Pierre Deblois ².

Le 28 octobre 1853 Monsieur le curé Auclair consacra ces dames à Saint Joseph dans la chapelle Sainte-Famille de la cathédrale de Québec puis les présenta à Mgr Turgeon, qui les bénit.

Le 7 novembre suivant, Monsieur le Curé jugea sans doute nécessaire l'achat de la maison louée aux fins de l'oeuvre depuis un an: il l'obtint au prix de quatre cents livres payables par termes de cinquante livres avec intérêt à 3%.

Dès 1855, en date du 23 mars, il échangeait ce premier logis pour un autre plus spacieux, moyennant la somme de mille deux cent

1- Archives du Musée provincial.

2- Archives de l'Hôpital de la Miséricorde, registre 2.

soixante-quinze livres courant dont cent vingt-cinq de commutation de tenure au Séminaire de Québec ¹. L'Hospice fut donc installé définitivement au coin des rues Ferland et Couillard ². Les annales qui relatent le fait disent: ".....en dut s'endetter et compter sur la Providence" ³.

L'incorporation légale de l'établissement eut lieu le 19 mai 1855, et la première assemblée des dames patronnesses, tenue au mois de décembre de la même année, fut ainsi inscrite au registre:

Première assemblée des Dames Patronnes de l'Hospice St-Joseph de la Maternité de Québec, laquelle association incorporée par acte de la XV Victoria Chap. CCXXVI, tenue au Presbitère (sic) de Québec le 11 Décembre 1855.

Présentes les Dames Vve P. Panet, V. Têtu, Vve P. Pelletier, Vve J. Carrier, Vve E. Taschereau, C. Langevin, Th. Taschereau, C. Têtu.

Laquelle assemblée convoquée par Mr le curé de Québec, Directeur de l'Hospice, pour l'élection des Officières.

Les suffrages étant recueillis au scrutin Mme Vve P. Panet fut élue Présidente à la majorité des voix, Mme Chs Langevin fut élue Secrétaire à l'unanimité, et Dlle Marie Métivier fut élue Trésorière aussi à l'unanimité.

Et l'assemblée fut close.

Québec, 11 Décembre 1855.

(Signée) M.L.O. Panet, Présidente
Contresignée) Elisa Langevin, Secrétaire ⁴.

1- Archives de l'Asile du Bon-Pasteur, document. Neus y lisons: MM. les Supérieur et Directeur du S. de Q., seigneurs et propriétaires en possession du fief et seigneurie du Sault au Matelet.

2- La rue Ferland s'appelait alors Saint-François, et la rue Couillard, Saint-Jeachim.

3- Archives de l'Hôpital de la Miséricorde, registre 3.

4- Ibid., registre 2.

Mme Langevin s'acquitta fidèlement et pendant des années de sa fonction de secrétaire. Des documents l'attestent: on retrouve des copies de lettres importantes envoyées ou reçues, des copies d'états de comptes ou de rapports tels que celui de l'administration, adressé au Ministre des finances à la fin de la première année et qui se lisait comme suit:

"Conformément à l'Acte 18 Vict. Ch. 78 Sec. 13 qui requiert un rapport annuel des Opérations de l'Hospice St-Joseph. Le rapport suivant a été fait et transmis par la malle le 4e Janvier courant à l'Auditeur des Comptes publique (sic) John Langton, Esr à Toronto".

Rapport de l'Hospice St-Joseph de la Maternité de Québec incorporé par l'Acte de la Législature du Canada 18 Vict. Ch. 226 pour

L'année expirée le 31e décembre 1855

I Le Corps administratif

Présidente	Vve L.C.Panet
Vice-Présidente	
Secrétaire	E.M.Langevin
Trésorière et	
Directrice	M. Métivier
Membres	H.D. Taschereau
	V. H. Têtu
	C. D. Têtu
	E. M. Pelletier
	H. M. Carrier
	I. P. Bilodeau
	A. D. Taschereau

II Objet Spécial de L'Institution.

L'objet de L'Institution est de recevoir les filles enceintes, leur faire faire leurs couches, les seigner pendant leur maladie, placer leurs enfans (sic) et elles-mêmes autant que possible.

III Revenus de l'Institution en sus de l'aide Provincial (sic)

L'Institution n'a aucun revenu,
elle est supportée par souscription
des membres et par la charité des ci-
toyens de Québec.

Le montant reçu pendant la dite année est de:	85,, 15, 11
Produit d'un Basar (sic)	<u>54,, 10, 0</u>
	139,, 15, 11 ¹
IV Nombre de personnes admises pendant l'année	18
V Nombre de personnes soulagées et envoyées	15
VI Nombre d'enfans (sic) placés	15
VII Nombre de personnes restant sous les soins de L'Institution	3

M. L. C. Panet Présidente
E. M. Langevin Secrétaire

Québec, 4e janvier 1856 ².

Tous les ans, le jour de la fête de Saint Joseph, on invi-
tait à l'Hospice, avec leur mère adoptive, tous les petits enfants
nés à la Maternité, qui se trouvaient à Québec. Un succulent dîner
leur était servi. "En l'honneur de la sainte Famille, note la chro-
niqueuse, nous demandions pour le dîner un vieillard, une des femmes
qui accompagnaient les enfants et un des petits garçons de l'Hospice;

1- 139 livres, 15 chelins, 11 deniers, qui équivalaient à
559 dollars.

2- Archives de l'Hôpital de la Miséricorde, registre 2.

pour représenter Jésus, Marie et Joseph à la table. Les R. M. Léon Gingras, M. le Curé et plusieurs autres personnes venaient voir les enfants" ¹.

Quelque vingt ans après la fondation on obtint que la messe fut célébrée à l'Hospice. MM. les abbés du Séminaire de Québec donnèrent l'autel et le tabernacle. La chapelle fut bénite le 23 septembre 1871, et le lendemain la première messe était célébrée par Mgr l'Archevêque. Jusqu'en 1874 la messe eut lieu les dimanches et fêtes d'obligation et parfois même sur semaine.

Projet d'ouvrir une autre Maternité

C'est vers cette époque que l'on songea à ouvrir un autre refuge aux infertunées victimes de la séduction. Le docteur Rebitaille, médecin de la prison, et le docteur Catellier, médecin de l'Hôpital de la Marine ² s'intéressèrent à la question. "Le besoin de fonder un hospice de la maternité se fait tous les jours sentir de plus en plus à Québec, écrivait le Dr Olivier Rebitaille à Mgr Cazeau, grand vicaire du diocèse et aumônier de l'Asile du Bon-Pasteur. La Maternité de Mlle Métivier a bien son mérite; mais elle a plutôt un but particulier qu'un but général. Il serait donc grandement désirable de s'occuper de cette question, de voir s'il serait

1- Archives de l'Hôpital de la Miséricorde, registre 3.

2- Aujourd'hui: l'Hôpital des anciens Combattants.

possible de fonder un hospice de la Maternité qui serait en rapport avec les besoins de la cité" ¹. Et le docteur Robitaille proposait de demander aux Sœurs du Bon-Pasteur de vouloir bien se charger de l'administration d'un tel hospice. En effet, les cas de maternité illégitime se multipliaient et l'Hospice Saint-Joseph ne pouvait en recevoir qu'un nombre restreint. Pour illustrer combien il est urgent de s'occuper de la réalisation de ce projet, le docteur Robitaille ajoute qu'à la prison de Québec, vingt-deux filles, pendant l'année 1870, se sont constituées prisonnières pour y accoucher. "Disons que ce n'est ni le lieu, ni la place pour une Maternité" ², d'ajouter le bon médecin. Pendant la même période, cinquante de ces malheureuses avaient été reçues à l'Hôpital de la Marine. Les choses ne pouvaient continuer ainsi au risque de voir cet établissement se convertir en un hôpital de Maternité, et on ne présumait pas que le Gouvernement fédéral acquiesçât à une telle demande.

Mais quel moyen prendre pour créer et supporter une nouvelle institution? On pourrait admettre trois classes de patientes, suggérait toujours le docteur Robitaille. La première classe paierait seize à vingt piastres de pension par mois, la deuxième, huit piastres, l'entrée serait gratuite pour la troisième. Mlle Métivier consentirait peut-être à transporter son hospice au Bon-Pasteur. Dans le cas d'un refus, on pourrait inviter les dames patronnesses à donner tout leur

1- Archives de l'Asile du Bon-Pasteur, copie d'une lettre.

2- Ibid.

appui au nouvel établissement. Le Gouvernement et la Caisse d'Economie seraient ensuite priés de lui transporter, l'un l'autre, l'autre le den, accordés chaque année à l'Hospice Saint-Joseph. La charité publique s'ajoutant à ces secours, on prévoyait la possibilité de réunir les ressources nécessaires à un plus vaste refuge.

A la suite de la requête qui lui fut alors présentée, le Bon-Pasteur posa des conditions: L'aide du Gouvernement lui serait-elle garantie avant tout? On présume qu'il n'y eut pas entente, car les choses en restèrent là pour cette année 1871. Mais le projet ne fut pas abandonné, comme nous le laissent entendre les chroniques, dans lesquelles, au 27 décembre de l'année suivante, nous lisons: "Il est question d'établir un hospice de la Maternité dont nous aurons la direction" ¹. Deux ans s'écoulèrent, et de nouveau les docteurs Catellier et Robitaille se déterminèrent à poursuivre les démarches auprès de l'archevêque, alors Mgr E.-A. Taschereau. Ils désiraient obtenir que la direction de la Maternité existante fût confiée aux Soeurs du Bon-Pasteur. Mlle Métivier avait alors soixante-deux ans; il devenait urgent de pourvoir à son remplacement.

La Maison de la Miséricorde

Quel accueil reçut la nouvelle instance auprès des religieuses? Les annales nous laissent soupçonner qu'on désirait fortement

1- Archives de l'A. du B.-P., Annales, vol. 3, p. 95.

ajouter ce nouveau rameau à l'arbre du Bon-Pasteur. Nous lisons, en effet, à la date du 20 août 1874: "On projette l'établissement d'une maison de Miséricorde depuis plusieurs années. Cette oeuvre est, on ne peut plus, en rapport avec le but de notre institution"¹. Les difficultés venaient de l'absence de ressources: "Les moyens manquent absolument pour réaliser l'exécution de cette fondation" continuait la chroniqueuse; et, nonobstant la situation, elle ajoute avec une audacieuse espérance: "Nous jetons les yeux sur la maison du Dr Wells et les voisines situées rue Couillard".

Dans leur embarras les religieuses s'adressèrent aux messieurs du Grand Séminaire. Ceux-ci acquiesçant à la demande consentirent à se charger de cet achat et à faire exécuter quelques réparations. De son côté, le Gouvernement provincial promit un secours annuel de quatorze cents dollars. "La Providence fera le reste" d'ajouter la chroniqueuse. Plusieurs citoyens de la ville s'alarmèrent à la nouvelle de ce projet, entre autres un ami de la communauté qui avait des propriétés dans la rue Couillard. On prétendait que personne ne voudrait plus habiter cette rue, et que les propriétaires ne retireraient plus aucun profit de leurs bâtisses. Les feuilles publiques qui se firent l'écho de ces alarmes furent combattues par M. le rédacteur de L'Événement. On tenta même pour empêcher la dite fondation de faire signer une requête à Mgr l'Archevêque qui ne voulut pas même entendre les députés. Au contraire il autorisa les

1- Archives de l'A. du B.-P., Annales, vol. 3. p. 95.

travaux; ceux-ci commencèrent en mars de cette année 1874, et le 20 août suivant, deux religieuses et quelques servantes se fixèrent définitivement dans le nouveau local. Mlle Métivier abandonnait les hospitalisées de la salle commune aux religieuses, ne gardant que celles des chambres privées.

L'établissement projeté depuis quatre ans était fondé, il prenait le nom de Maison de la Miséricorde.

Quelques jours plus tard, le 26 août, les Autorités du Bon-Pasteur désignaient officiellement trois religieuses à la direction de cette maison; ç'étaient:

Soeur Marie de la Présentation, supérieure

Soeur M. de St-Philippe de Néri

Soeur M. de Ste-Angèle de Mérici.

Mlle Métivier conservait la construction à l'angle des rues Ferland et Couillard. La maison rue Saint-Flavien était affectée au refuge, et les religieuses s'installèrent dans l'habitation contigue à ce dernier.

La première fille accueillie par les religieuses le fut le 8 septembre 1874. La bénédiction de la maison, par l'abbé T. Hamel, supérieur du Séminaire, eut lieu le 11 du même mois. Cette année-là le Séminaire de Québec assura à l'Asile du Bon-Pasteur la possession du terrain et de la maison rue Saint-Flavien. On lit aussi, le 5 janvier 1875, que le Gouvernement allouait une somme de deux mille dollars en faveur de l'oeuvre de la Miséricorde.

Quelques jours plus tard, le 12 janvier, la congrégation du Bon-Pasteur célébrait le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation. Le R. P. Louis Saché, s.j. disait dans le sermon de circonstance: "Enfin, une dernière oeuvre est venue s'ajouter aux autres, c'est l'oeuvre de la Miséricorde. Elle a pu d'abord inspirer de justes répugnances, on pouvait redouter des inconvénients, mais grâce à la prudence des supérieures, la miséricorde produit ses fruits sans danger, fruits précieux: le déshonneur éloigné des familles respectables, une porte ouverte au repentir et à l'espérance, des innocents sauvés des fureurs de la honte et du désespoir. Ainsi dans toutes les oeuvres de l'institution, est rempli le désir du bon Pasteur qui est venu sauver ce qui était perdu" ¹.

Deux établissements similaires et voisins existaient donc à ce moment: celui que dirigeait Mlle Métivier, l'Hospice Saint-Joseph de la Maternité de Québec, et la Maison de la Miséricorde, sous la conduite des Soeurs du Bon-Pasteur.

La dernière fondation n'était pas bien vue de tous. Les annales du Bon-Pasteur en témoignent: "Ceux qui n'ont pu réussir à la faire disparaître (la Maison de la Miséricorde) la poursuivent de leur mécontentement et de leurs murmures" ². Un bazar organisé en 1875 en faveur de l'Hospice Saint-Joseph n'avait pas été couronné de succès. "Mlle Métivier et les dames du Comité prétendent que nous

1- Abbé H.-R. Casgrain, L'Asile du Bon-Pasteur de Québec, p. 268.

2- Archives de l'A. du B.-P., Annales, vol. 3, p. 95.

sommes coupables de ce contre-temps, continue l'annaliste, elles disent que le public confond les institutions et qu'il ne veut point favoriser celle que nos Soeurs dirigent" ¹.

Toutefois l'oeuvre des religieuses rencontrait des sympathies, de substantiels secours même. Ainsi, le 18 mars 1875, le Séminaire de Québec avait cédé et transporté par acte notarié, à l'Asile du Bon-Pasteur, un terrain de la rue Couillard ² avec les bâtisses qui y étaient construites. Les conditions comportaient d'y maintenir l'oeuvre de la Maternité et d'y recevoir à des cliniques de tocologie les élèves étudiants en médecine de l'Université Laval. Dans le cas où la "Maternité" cesserait d'exister ou serait transportée ailleurs, le Bon-Pasteur s'engageait à remettre et à rétrocéder la propriété au Séminaire dans l'état où elle se trouverait alors; et ce dernier, à donner la valeur des améliorations et des réparations faites aux bâtisses les dix années précédant la rétrocession.

L'oeuvre vivait donc; et déjà l'espace allait manquer. Du 1er septembre 1874 au 1er septembre 1875, comme l'exposait Mgr C.-F. Cazeau qui demandait une aide financière au Gouvernement dans une lettre à l'Honorable J.-A. Chapleau, secrétaire provincial, le 16 mars 1876, soixante-dix filles-mères avaient été admises à la

1- Archives de l'A. du B.-P., Annales, vol. 3, p. 95.

2- Les cadastres 2955, 2956, 2957, 2958 du quartier du Palais de la ville de Québec.

Maison de la Miséricorde, et durant les six mois suivants on comptait cinquante admissions. Un agrandissement, qui s'avérait nécessaire, ne fut cependant pas réalisé.

Les conversions qui survinrent prouvent que le bien s'accomplissait. Dès cette première année 1875, les religieuses enregistrèrent à la date du 4 juillet, l'abjuration d'une irlandaise protestante, et le 20 août suivant, la profession de foi d'une autre protestante, qui fut confirmée le lendemain par S. E. Mgr E.-A. Taschereau. Consolation dont le refuge fut fréquemment gratifié dans la suite.

CHAPITRE II

L'HOSPICE DE LA MISERICORDE

Les choses allaient de la sorte, il semble, quand, au début de 1876, Mlle Métivier offrit de remettre son hospice à la communauté du Bon-Pasteur. Mis au courant par la Supérieure, Mgr l'Archevêque, dans une lettre, applaudit à cette proposition. Il soulignait que les Soeurs de la "Miséricorde" seraient plus à l'aise et prévendraient à l'avenir bien des petites difficultés qui ne peuvent manquer quand il y a plusieurs autorités dans une même oeuvre. Le 26 du même mois, Mgr Cazeau transmettait à l'Honorable Chapleau le désir des dames qui formaient la corporation légale sous le nom de l'Hospice Saint-Joseph de la Maternité de Québec, de remettre le soin de cette institution aux religieuses de l'Asile du Bon-Pasteur.

La question de l'administration financière n'était jamais résolue, au contraire, elle se présentait souvent comme une entrave: aux messieurs du Gouvernement Mgr Cazeau écrivait qu'avant d'ajouter ce nouveau fardeau à celui qu'elles s'étaient déjà imposé, les religieuses du Bon-Pasteur désiraient s'assurer la jouissance de l'allocation de six cent quatre-vingts piastres accordée en 1874 et 1875 à l'Hospice de la Maternité. Mgr l'Archevêque appuyait la lettre de son grand vicaire et soulignait que les religieuses s'étaient vues dans la nécessité de porter leur dette à plus de vingt-huit mille piastres afin d'ajouter une nouvelle aile à leur maison et se mettre ainsi en

état de retirer du naufrage un plus grand nombre de filles que le repentir y amenait.

Le 1er juin suivant, l'acceptation de la demande de fusionner l'Hospice Saint-Joseph de la Maternité avec la Maison de la Miséricorde était transmise à Mgr Cazeau. L'entente fut conclue: L'Hospice Saint-Joseph de la Maternité de Québec était cédé à l'Asile du Bon-Pasteur. Ce dernier s'engageait à continuer l'oeuvre ou à verser la somme de quatre mille dollars à la Corporation Archiépiscope Catholique Romaine de Québec. Entre autres obligations les religieuses assuraient à Mlle Métivier l'usage du bas de la maison, ou un autre logement convenable dans le cas d'un incendie; de plus elles garantissaient à ^{la} bonne demoiselle une pension annuelle de trois cent vingt-deux dollars et quarante cents, sa vie durant.

L'Acte entre les deux parties, daté du 30 juin 1876 sous le numéro 5025 des minutes du notaire Cy. Tessier, fut signé par:

Mathilde Bérubé, dite Sr Ste-Marie, Supérieure

Joseph-G. Belleau

Elisa Mc. Langevin

Cy. Tessier, N.P. ¹.

Au moment où Mlle Métivier se retirait elle pouvait présenter les statistiques suivantes:

1- Archives de l'Asile du Bon-Pasteur, copie du document.

Du 21 septembre 1852 au 30 juin 1876 à l'Hospice Saint-Joseph de la Maternité de Québec:

Nombre de pensionnaires admises: 614

Nombre de naissances: 616

Garçons: 321

Filles: 295

Nombre d'enfants envoyés à la Crèche de Montréal: 544

Garçons: 285

Filles: 259

Nombre d'enfants décédés à l'Hospice: 15

Garçons: 7

Filles: 8

Nombre d'enfants décédés en naissant: 7

Nombre d'enfants placés à l'Hôpital du Sacré-Coeur: 4

Nombre d'enfants légitimes partis avec leur mère: 3

Nombre d'enfants placés dans de bonnes familles: 43

Nombre de pensionnaires décédées: 4

Dès 616 enfants nés à l'Hospice, il n'en restait que 14 vivants le 30 juin 1876. D'où:

Nombre d'enfants décédés: 602

Garçons: 314

Filles: 288

Les deux refuges étaient fusionnés en un seul. Des deux noms également fusionnés sortit l'appellation: Hospice de la Miséricorde.

Les portes dès lors furent ouvertes à toutes personnes qui se présentaient, sans distinction de rang, de religion, de nationalité.

On signale à un moment la présence d'une jeune fille née à Manchester, Angleterre.

Des abjurations, des professions de foi, des premières communions assez fréquentes, parfois la conversion d'une catholique qui avait abandonné toute pratique religieuse, sont consignées aux archives et témoignent de la sollicitude des directrices pour les intérêts surnaturels de leurs protégées.

En plus de l'octroi de la Législature on percevait à cette époque quelques pensions et demi-pensions des hospitalisées plus fortunées.

Un agrandissement marqua l'année 1878. L'institution put alors accorder à l'Université Laval la facilité de donner à l'Hospice de la Miséricorde ses cliniques d'obstétrique, lesquelles, jusque là, avaient dû se continuer à l'Hôpital de la Marine.

Mlle Métivier toujours retirée à l'Hospice vit évoluer son oeuvre jusqu'en 1885, date de sa mort. Le journal L'Electeur du 29 août annonçait ainsi le décès de celle à qui revient le titre de fondatrice de l'Hôpital de la Miséricorde: titre que ce travail est heureux d'avoir mis en lumière:

Madame Métivier, fondatrice de l'Hospice de la Miséricorde est décédée hier soir à l'âge de 75 ans et quelques mois.

Son service sera chanté lundi, le 31, à la Basilique à huit heures.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Mgr Cyrille-E. Légaré, vicaire général, fit les obsèques.

L'Acte de sépulture porte une vingtaine de signatures:

Fr. Langelier ¹	Alphonse Lemieux, ptre
Louis Giard	Thos-E. Hamel, ptre
S. Roy	Victor-S. Légaré, ptre
Olivier Marmet	A. J. P. Légaré, ptre
F. Hamel	D. Pampalon, ptre
N. Lemieux	J.-E. Feuiltault, ptre ²
E. L. Moisan, ptre	L.-A. Proulx, ptre
E. Bonneau, ptre	Geo.-P. Côté, ptre
P. Roussel, ptre	

Cyrille-E. Légaré, V.G.³

Si l'on en juge par les annales, l'oeuvre connut enfin durant quelques années une aisance jusqu'alors ignorée. A la date du 11 mai 1887 nous lisons, en effet, que la dette contractée pour le corps principal de l'Hospice de la Miséricorde était enfin éteinte.

Mais le local ne pouvait suffire au nombre croissant des protégées. La Communauté résolut de construire un nouvel hospice. Le plan fut présenté par M. G. Pampalon, architecte. Cette construction de l'hôpital à l'Hospice de la Miséricorde vers 1890, l'ouverture

1- Maire de Québec, qui devint plus tard lieutenant-gouverneur.

2- Ancien curé de Sainte-Marie de Béauce, actuellement retiré à l'hôpital de cette paroisse.

3- Extrait du registre des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse Notre-Dame de Québec.

d'une crèche en 1901, qui fut bientôt établie à proximité de la "Maternité", sont les événements les plus marquants de cette période. Désormais les enfants, qui depuis 1885 étaient recueillis en grande partie à l'Hôpital de Sacré-Coeur, passeront de l'Hospice de la Miséricorde à une autre filiale du Bon-Pasteur, appelée l'Hospice des Saints-Anges, laquelle se transportait en 1908 sur le Chemin Sainte-Foy et prenait le nom de Crèche Saint-Vincent-de-Paul.

Mais en 1925 des pourparlers s'engagèrent entre le Séminaire de Québec et l'Asile du Bon-Pasteur. La communauté du Bon-Pasteur avait l'intention de construire pendant l'année près de la Crèche Saint-Vincent-de-Paul pour y transporter la grande partie de l'Hospice de la Miséricorde. On ne pouvait cependant entreprendre cette nouvelle bâtisse sans l'autorisation de l'administration universitaire. De là une correspondance qui se prolonge pendant des mois avec Mgr Camille Roy, P. A., recteur de l'Université Laval. La dite communauté référait à l'acte de cession de 1875, dont nous avons parlé plus haut, et demandait au Séminaire de Québec de rescinder la clause d'annulation de la dite cession, clause qui avait force exécutoire par le transport de l'institution dans un autre lieu. Le Séminaire, en considération des avantages qui résulteraient pour les étudiants de l'Université de la nouvelle construction et du changement de lieu de l'Hospice de la Miséricorde, se rendit à cette requête.

On notait, le 26 juillet 1927, la décision du Conseil général de la communauté du Bon-Pasteur qui autorisait un agrandissement de la Crèche Saint-Vincent-de-Paul et la construction d'une aile pour

l'Hospice de la Miséricorde.

Deux ans plus tard, le personnel de l'Hospice de la rue Couillard déménageait au Chemin Sainte-Foy, dans l'aile spacieuse et moderne qui voisine les berceaux de la Crèche.

"Les désirs et les vœux du passé sont devenus une réalité" ¹, s'exclament la joie et la reconnaissance des religieuses.

Avant de tourner cette page de l'histoire de l'Hôpital de la Miséricorde, rappelons le souvenir des personnes dont les noms se rattachent plus spécialement à cette période qui s'étend de 1876 à 1929.

Aumôniers et chapelains:

M. l'abbé P. Roussel	1874
Mgr C.-E. Légaré	1885
Mgr P.-A. Marois, P. A., vicaire général,	1890
M. l'abbé Beaudoin, vicaire à la basilique	
M. l'abbé E. Nadeau	1898
M. l'abbé Garneau	1898
M. l'abbé S. Lortie	
M. l'abbé A. Rhéaume	
M. l'abbé A. Langlois ²	
M. l'abbé Cyrille Gagnon	1916
M. l'abbé Willie Cannon	1920
M. l'abbé Christie Foy	1924

1- Archives de la Crèche Saint-Vincent-de-Paul, Annales.

2- Plus tard Mgr Alfred Langlois.

Supérieures:

Sr Marie de la Présentation	1874
Sr Ste-Philomène	1877
Sr St-Bernard	1880
Sr Ste-Jeanne de Chantal	1887
Sr Marie des Anges	1888
Sr Ste-Croix	1889
Sr Marie de l'Assomption	1892
Sr Ste-Clémence	1895
Sr Ste-Antoinette	1901
Sr Marie de la Providence	1914
Sr Ste-Lucine	1916
Sr St-Basile	1917
Sr St-Émile	1923
Sr Marie du Coeur Immaculé	1926

Médecins:

Dr A. Vallée
 Dr S. Grondin
 Dr L.-J. Caouette

Matrones ou gardes-malades:

Mme Dorion
 Mme G. Cosgrove
 Mme A. Simard
 Mme Leblanc
 Mme J. Bouchard

Les religieuses, depuis 1874, c'est-à-dire depuis l'ouverture de la Maison de la Miséricorde, avaient accueilli ⁹¹ 1945 filles-mères.

CHAPITRE III

L'HOPITAL DE LA MISERICORDE

L'institution dont nous relatons l'histoire est devenu l'Hôpital de la Miséricorde. Elle entre dans une ère de progrès, se modernise, s'adapte aux nouvelles techniques.

L'édifice bâti à l'épreuve du feu compte quatre étages et mesure cent soixante-seize pieds par quarante-huit.

Joint à la Crèche Saint-Vincent-de-Paul par un corps de logis, où se trouve installé le personnel religieux, il permet l'administration unique des deux établissements, que gouverne une supérieure aidée de son conseil et d'une économme.

Personnel et localisation

A l'heure actuelle les admissions des filles-mères se chiffrent à cinq cents et plus par année. La présence habituelle voisine la centaine.

Ces personnes sont réparties en trois sections. Au premier étage, les protégées vivant en commun ont salle et dortoir. Les accouchées et convalescentes de la salle commune sont au troisième. De petits dortoirs, une salle à manger, des salles de récréation et de couture sont autant de pièces à l'usage de ces dernières. A l'étage supérieur se trouvent les chambres privées et semi-privées, où celles qui disposent de ressources suffisantes peuvent se procurer

plus de confort et surtout garder plus sûrement l'incognito.

Toutes les pensionnaires de ce département ont la figure voilée lorsqu'elles ont à circuler pour se rendre à la chapelle, au parloir ou en tout autre endroit. Une salle d'accouchement est à leur usage exclusif de même qu'elles ont le privilège de demander le médecin de leur choix.

Le deuxième étage est affecté au service médical, service sous la direction immédiate d'un médecin, dit médecin en chef, secondé d'un assistant; tous deux ont chambres et bureaux personnels. Un médecin résident et "l'interne de garde" ¹, également logés, sont constamment sur les lieux pour répondre jour et nuit aux besoins de toutes les hospitalisées.

Des salles de consultation, de traitements, de stérilisation, d'attente, un laboratoire et trois salles d'accouchement, y compris celle déjà mentionnée, sont à la disposition des protégées qui ont à leur service six infirmières graduées et une dizaine d'aides laïques.

Deux autres pièces, un dortoir et une salle, sont destinés aux stagiaires, étudiants en médecine de quatrième année.

Les secours de la religion sont assurés par un aumônier à celles des hospitalisées qui s'adressent à lui. Une expérience de vingt années auprès des filles-mères a rendu particulièrement apte à cette tâche le prêtre actuellement en charge à la "Miséricorde".

1- Etudiant en médecine de cinquième année.

La responsabilité immédiate du bon fonctionnement de l'Hôpital est confiée à une directrice, assistée de deux autres religieuses. A ses bureaux, au premier étage, elle accueille les nouvelles venues, prépare les partantes à leur retour dans le monde, reçoit toutes celles qui requièrent un encouragement ou un conseil.

Sept autres religieuses, dont l'attribution est la surveillance des différents départements, complètent le personnel.

Soins donnés aux filles-mères

Après son admission la jeune fille subit un examen médical complet, et elle reviendra à la consultation au moins toutes les semaines jusqu'à l'accouchement. Une fiche médicale fidèlement tenue permettra de répondre à toutes demandes de renseignements quand viendra l'adoption de l'enfant. Des soins particuliers sont prodigués en rapport avec les besoins de chacune; et les attentions accordées aux parturientes sont ceux de toute Maternité moderne. Un berceau attend l'enfant à la Crèche dès sa naissance. La convalescence de la mère se prolonge selon les besoins et dans les meilleures conditions; toutefois on en voit quitter l'Hôpital après quelques jours pour retourner dans leurs familles.

Règlement des expectantes de la salle commune

Un règlement s'impose aux protégées de la salle commune. En voici les grandes lignes. L'heure du lever dépend de l'audition

facultative de la messe à six heures et trente. Les repas sont pris en commun.

L'institution réclame durant cinq heures environ, de celles qui sont en mesure de le donner, des travaux tels que l'entretien journalier de la maison, le soin et la surveillance des enfants à la Crèche, quelque tricot, le ravaudage des bas. Le reste de la journée inclura des leçons régulières de catéchisme, d'hygiène ou de bienséances; des temps libres employés à la lecture, à la correspondance ou à quelques ouvrages de fantaisie, des récréations où les jeux variés, la radio, les séances de vues animées viennent à point distraire et égayer.

Un repos au cours de la journée est accordé à celles qui en ont témoigné le désir ou d'après l'ordonnance du médecin; de même un goûter est servi dans l'après-midi et parfois dans la matinée quand besoin il y a. Le soir on peut aller prendre le repos de la nuit entre sept heures et trente et huit heures et trente.

Discretion

L'Hôpital de la Miséricorde se réclame d'un caractère particulier: la discrétion.

En effet on n'y désigne jamais la fille-mère autrement que par un numéro d'admission. Pour sauver l'honneur de l'hospitalisée et celui de sa famille, qui que ce soit n'est admis au parloir sans être identifié et sans le consentement de la personne demandée. Quelques

parloirs individuels favorisent une discrétion plus absolue; et, pour faciliter la correspondance, il est permis de changer son nom, d'avoir recours à un intermédiaire ou à d'autres expédients, et ce, pour répondre à un besoin légitime qu'a la fille-mère de laisser ignorer son délit, délit qui est l'objet d'un vrai cauchemar pour la plupart d'entre elles.

Voilà l'Hôpital de la Miséricorde tel que nous l'observons actuellement et qui a abrité durant cette dernière étape, c'est-à-dire depuis le 28 octobre 1929 au 1er janvier 1948, 8901 filles-mères.

Depuis sa fondation le nombre total des personnes hospitalisées dans cet établissement s'élève donc à 18 660.

CONCLUSION

Ce mémoire a retracé l'histoire de l'Hôpital de la Miséricorde, institution qui, en 1952, comptera un siècle d'existence.

Il est incontestable que cette oeuvre, la seule du genre à Québec, a répondu à un besoin de la société, et qu'elle n'a cessé, depuis ses débuts, de tendre vers le progrès. Toutefois, à l'heure actuelle encore, l'Hôpital de la Miséricorde ne se dissimule pas certaines lacunes. Cette fois il interroge les sciences sociales et attend d'elles une nouvelle orientation vers le perfectionnement.

Après avoir laissé entrevoir le rôle joué par l'Hôpital de la Miséricorde, il serait à propos d'étudier en profondeur le problème de la fille-mère; ce problème, qui se pose avec une acuité croissante, fera, nous nous le proposons, l'objet d'une étude subséquente.

APPENDICE

Statuts du Canada
18 Victoria
1854-55

Cap. CCXXVI.

Acte pour incorporer l'Hospice St-Joseph de la Maternité de Québec

(Sanctionné le 19 mai, 1855.)

Préambule. Attendu qu'une association de dames catholiques existe depuis plusieurs années dans la cité de Québec, sous le nom de l'Hospice St-Joseph de la Maternité de Québec, pour établir un hospice de la maternité dans la dite cité; et attendu que les dites dames ont demandé par leur requête que la dite association soit incorporée, et qu'il est expédient d'accéder à leur demande en vue des grands avantages qui devront résulter de cette institution; à ces causes qu'il soit statué par Très-Excellente Majesté de la Reine, par et de l'avis et du consentement du conseil législatif et de l'assemblée législative de la province du Canada, constitués et assemblés en vertu et sous l'autorité d'un acte passé dans la parlement du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, intitulé:

Acte pour réunir les provinces du Haut et du Bas Canada, et pour le gouvernement du Canada, et il est par le présent statué par la dite autorité:

I- Mesdames Marie Métivier, Luce Casgrain Panet, Hénédine Dionne Taschereau, Virginie Ahier Têtu, Caroline Dionne Têtu, Elisabeth Moreau Peltier, Henriette Moreau Carrier, Elisa McLean Langevin, Justine Plante Bilodeau, Adèle Dionne Taschereau, et telles autres personnes qui pourront en vertu des dispositions du présent acte, devenir membres de la dite institution, seront et sont par le présent constituées corps politique et incorporé, de fait et de nom, sous le nom de l'Hospice St-Joseph de la Maternité de Québec, et sous ce nom pourront de temps à autre, et en tout temps ci-après, acheter, acquérir posséder, avoir, échanger, accepter et recevoir pour elles et leurs successeurs pour les besoins, les intérêts et les fins de la dite corporation, toutes terres, tènements, et héritages, et toutes propriétés foncières ou immeubles sis et situées dans le Bas-Canada, n'exédant pas en aucun temps la valeur de deux

Certaines
personnes
incorporées

Nom et
pouvoirs
généraux

Biens-fonds
limités

cents louis courant en sus de ce qui pourra être nécessaire pour l'usage et occupation légitime de la dite corporation, de revenus ou rentes annuelles, et les hypothéquer, les vendre, les aliéner, ou disposer et en acquérir d'autres à leur place et pour les mêmes fins, et une majorité quelconque de la corporation pour le temps d'alors aura plein pouvoir et autorité de faire et établir telles règles, statuts et règlements qui ne devront pas d'ailleurs être contraires au présent acte, ni aux lois maintenant en force dans le Bas-Canada selon qu'elle le jugera utile et nécessaire pour les intérêts et l'administration des affaires de la dite corporation, et pour l'admission des membres en icelle; et de les changer et abroger de temps à autre, en tout ou en partie, ainsi que ceux de la dite association qui seront en force lors de la passation du présent acte; elle pourra aussi faire, exécuter et administrer toutes et chacune les autres affaires et choses ayant rapport à la dite corporation et à la régie et administration d'icelle en ce qui pourra être de son ressort, eu égard néanmoins aux statuts, stipulations, dispositions et règlements prescrits et établis ci-après.

Pouvoir de faire des règlements

Autres pouvoirs

II- Pourvu toujours que les rentes, revenus et profits provenant de toute espèce de propriétés mobilières ou immobilières appartenant à la dite corporation, seront appropriés et employés exclusivement à la construction et réparation des bâtiments nécessaires pour les fins de la corporation, et au paiement des dépenses qui pourront être encourues pour les objets légitimement liés ou qui ont rapport aux fins susdites.

A quelles fins seront employés les biens de la corporation

III- Toute propriété foncière et mobilière quelconque appartenant à la dite association, ou qui pourra ci-après être acquise par les membres d'icelle en telle qualité, ou leur être donnée, et toutes créances, réclamations et droits qu'ils peuvent avoir en cette qualité, seront et sont par les présentes dévolus à la corporation constituée par le présent acte; et les règles, statuts et règlements qui sont maintenant et pourront être établis par la suite pour la régie de la dite association, seront et continueront d'être les règles, statuts, et règlements de la corporation, jusqu'à ce qu'ils soient changés ou abrogés en la manière prescrite par le présent acte; pourvu toujours que la dite corporation sera responsable aussi de toutes les dettes dues ou qui deviendront dues par la dite association.

Substitution de la corporation à l'association actuelle.

IV- Les membres de la dite corporation pour le temps d'alors ou la majorité d'entre eux, auront le pouvoir de nommer tels procureur ou procureurs, administrateur ou administrateurs des biens de la dite corporation, et tels officiers, instituteurs et serviteurs convenable des affaires d'icelle, et de leur allouer respectivement

La corporation pourra nommer des procureurs, officiers, etc.

une rémunération raisonnable et convenable et tous les officiers ainsi nommés pourront exercer tels autres pouvoirs et autorité pour la gestion et la bonne administration des affaires de la dite corporation, qui pourront leur être conférés par les règles et règlements de la dite corporation.

V- La dite corporation sera tenue de faire des rapports annuels aux deux chambres de la législature, indiquant les noms des membres, le nombre de personnes admises et soignées dans l'établissement, et l'état général de la dotation et des affaires de la corporation, lesquels dits rapports seront présentés dans les premiers vingt jours de chaque session de la législature.

Rapports annuels soumis à la législature

VI- Le présent acte sera censé être un acte public.

Acte public

C O P I E

EXTRAIT du registre des Baptêmes, Mariages et Sépultures
de la paroisse NOTRE-DAME DE QUEBEC, pour l'année mil huit cent
quatre-vingt-cinq.

Le trente-et-un août mil huit cent quatre-vingt-cinq, nous,
soussigné, vicaire général de l'archidiocèse de Québec, avons
inhumé dans le cimetière Belmont, le corps de Demoiselle Marie
Métivier, fille légitime de feu Sieur Etienne Métivier et de
défunte Dame Anne Deligny, décédée le vingt-huit du même mois, en
cette paroisse, à l'âge de soixante-quatre ans

Présents l'Honorable François Langelier, maire de Québec,
Ferdinand Hamel, Narcisse Lemieux, Olivier Marmette, Ecrs, qui,
ainsi que plusieurs autres témoins, ont signé avec nous. Lecture faite.